

COMPTE RENDU D'AUDIENCE DT DU 09/04/2020

Comme il avait été convenu avec le directeur territorial, nous avons fait dans le cadre d'une audience téléphonique un point hebdomadaire sur la situation des services et sur les interrogations qui apparaissent au fur et à mesure de cette situation particulière liée à une crise sanitaire majeure. Ce compte rendu reflète les informations données par le directeur territorial et les questionnements apportés par notre organisation.

Ainsi, à la 4ème semaine de confinement, le DT estime que cette semaine est caractérisée par une stabilisation du fonctionnement des services et unités. Sur notre territoire, à l'image du national, se sont les lieux enfermement qui souffrent de manière plus criante de cette situation. Les quartiers mineurs ont une activité importante avec des jeunes en quartier disciplinaire.

Concernant l'équipement des personnels, tous les services sont pourvus en masques et solution hydroalcoolique. Des stocks sont disponibles en DT et en DIR, stocks qui permettent de voir venir sur plusieurs semaines.

SITUATION DES SERVICES

LE CEF

Actuellement 3 mineurs sont pris en charge dans le collectif.

Certains mineurs ont eu à tour de rôle des symptômes qui ont aujourd'hui disparus.

Le confinement a été mis place pour ces mineurs. Contrairement à ce qui nous avait été donnée comme information la semaine dernière, le RUE a été testé négatif malgré tous les symptômes caractéristiques, son poste a été aménagé par mise en place du télétravail afin qu'il ne revienne pas sur le service. Une éducatrice a également été mise en « quarantaine » depuis 15 jours.

Les personnels n'ayant pas été en contact avec les personnes contaminées ont été retirés de la grille de l'emploi du temps afin de les protéger d'un risque de contamination. Très prochainement, ils vont pouvoir être de nouveau intégrés au fonctionnement.

L'EPE

- UEHC : Actuellement 3 jeunes accueillis sur le collectif, 2 d'entre eux ont été positionnés en repli de la prise en charge UEHD.
- UEHD : Les jeunes suivis sont particulièrement fragilisés par cette période de confinement et d'isolement. Les familles d'accueil fonctionnent plutôt bien. Les éducateurs sont en contact téléphonique plusieurs fois par semaine. Ils se déplacent pour les jeunes en PEAD et accueil au FJT.

LES SERVICES DE MILIEU OUVERT

Le SNPES questionne sur la gestion des mesures qui arrivent sur les services et les difficultés de mettre en place d'un réel suivi à distance.

Le DT va travailler la question avec les directeurs de service.

Le SNPES 21/71 alerte sur le sentiment d'isolement qui remonte d'un certain nombre de personnels en télétravail. La nécessité de faire équipe dans cette période inédite et difficile doit devenir une priorité pour assurer au mieux que la continuité de la prise en charge tant en milieu ouvert qu'en UEAJ ou UEHC et UEHD.

Le DT va instruire auprès des services informatiques, la possibilité de donner les moyens techniques qui permettraient des temps d'échanges communs par internet.

LES UEAJ

Les personnels des deux UEAJ Chalon et Dijon ne sont toujours pas équipés pour le télétravail. Ils restent cependant en liens téléphoniques avec les jeunes. Le DT doit voir pour permettre aux RUE d'avoir un accès au VPN et rendre le télétravail possible.

Le SNPES rappelle que l'ensemble des agents reste mobilisé du mieux qu'il peut, auprès des jeunes et sur la créations d'outils sans aucun moyen fourni par l'administration.

LA GARDE D'ENFANTS

Lors de la dernière audience ministérielle l'administration a fait savoir qu'il avait été arbitré la possibilité de garde pour les enfants des personnels du Ministère de la Justice, dans les mêmes conditions de priorité que celles octroyées aux personnels soignants, pompiers, forces de l'ordre.

Le SNPES 21/71 interroge le DT sur ce qu'il en est sur notre territoire.

Le DT nous informe qu'il n'y a pas de décision nationale, mais une gestion locale des situations est possible. Les agents qui souhaitent bénéficier de cette possibilité doivent faire remonter leur demande à la DT

LA GESTION DES CONGES

Lors de l'audience du SNPES avec la DIR, la DIR affirme qu'elle n'imposerait pas aux collègues de déposer les congés prévisionnels sur le logiciel «Harmonie» s'ils ne le souhaitaient pas. Il convient d'être précis pour ne pas confondre prévisionnel des congés validé par N+1 et/ ou N+ 2 et les congés validés sur le portail «Harmonie».

La réalité est différente en fonction des unités :

LES UEAJ : il a été proposé aux agents de maintenir la grille des prévisionnels. La proposition a été acceptée par les personnels.

L'UEHD : Il avait été demandé aux agents de poser leurs congés conformément à la grille prévisionnelle. Ils ont été autorisés à ne pas les prendre, sachant que la gestion du report de ses congés se fera en tenant compte des nécessités de service.

Dans les autres services les agents peuvent ou pas maintenir les congés inscrits sur le prévisionnel.

Le SNPES/2171 pose la question des congés trimestriels.

Le DT affirme que si ces congés ne peuvent être pris à la sortie du confinement pour nécessité de service (en fonction de la date de reprise le risque est que trop d'agents les posent sur la même période) ils pourront être reportés au-delà du trimestre.

Le DT invite les cadres qui sont très sollicités durant cette période, en particulier en hébergement, à prendre des congés pour bénéficier de temps de repos. Il envisage de répartir les permanences sur les cadres de tous les services pour alléger la charge de chacun.

La prochaine audience téléphonique aura lieu jeudi 16 avril.

Le SNPES21/71 vous invite à faire remonter dès aujourd'hui sur la boîte mail de la section snpes.21.71@gmail.com, vos questionnements et vos réflexions afin que nous puissions les relayer auprès de la DT. Le lien direct et l'écoute des personnels a toujours été le soucis du SNPES, et ce d'autant plus en cette période si singulière à vivre pour toutes et tous.

Si ce qui apparaît dans les comptes-rendus ne vous paraît pas conforme avec votre vécu sur le terrain, n'hésitez pas, là encore, à nous contacter. Les informations que nous vous transmettons sont celles qui nous sont données par la DT.